mazangé

Bulletin Municipal 2004

MAIRIE

Le mot du MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle année commence et avec 2004 tous les espoirs sont permis.

Que les jours qui vont suivre vous apportent santé, joie, bonheur et prospérité.

L'année dernière a été malheureusement ponctuée de nombreuses catastrophes telles que la canicule et les inondations. Ces phénomènes se produisent de plus en plus souvent et l'argent ne peut pas toujours tout réparer ; la fraternité et la solidarité entre les hommes devront être développées au cours des prochaines décennies et notre commune n'est pas à l'abri de ces maux.

Les projets à venir : cette année la tranche d'assainissement du Gué du Loir et du Vau devrait être mise en chantier ; la carte communale sera également positionnée, elle permettra d'établir la programmation pour les futures constructions ; nous verrons également, je l'espère, le lancement des travaux de la rénovation du chœur de l'église. Je vous assure que la tâche est rude pour que les élus parviennent à faire aboutir les projets ; c'est à force de dévouement et de travail qu'ils peuvent y arriver.

Notre commune constate une évolution certaine de sa population car avec 838 habitants au dernier recensement de 1999, nous pouvons actuellement compter approximativement une augmentation d'une centaine d'habitants. Qu'en sera-t-il en 2007 lors du prochain recensement prévu dans notre commune ?

Mes collègues du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.

Bonne Année à vous tous Mazangéens et Mazangéennes.

Le Maire,

E. VIROS

Le Conseil Municipal de MAZANGE

De gauche à droite,
Au premier rang: Bernard BOBAULT (*2ème adjoint délégué dans le domaine des bâtiments et en charge des employés techniques communaux*), Evelyne VIROS (*Maire*), Patrick BRIONNE (*1er adjoint délégué dans le domaine des finances et des affaires scolaires*), Roland DEBROUX (*3ème adjoint délégué dans le domaine de la voirie et de la sécurité routière*), Didier DECLERCK.
Au second rang : Jacques COLAS (*4ème adjoint délégué dans le domaine de l'assainissement et de l'environnement*), Brigitte DAGUISE, Marie-Thérèse NEILZ, René ROZET, Jocelyn CHARTIER, Christian BOUR, Valérie DESSEAUX, Véronique SIEGERS, Michel ROUVRE.

	Comité consultatif voirie	***Comité consultatif bâtiments communaux – sécurité***	***Comité consultatif animations socioculturelles***
Membres du Conseil	Roland DEBROUX (responsable)	Bernard BOBAULT (responsable)	Patrick BRIONNE (responsable)
	Jacques COLAS, Bernard BOBAULT, Christian BOUR, Michel ROUVRE	Didier DECLERCK, Jacques COLAS, Patrick BRIONNE, René ROZET, Christian BOUR	Didier DECLERCK, Roland DEBROUX, Bernard BOBAULT, René ROZET
Membres hors Conseil	Eric ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET, Jean CHAILLOU, Henri MARTELLIERE	Bruno FAYARD, Jean-Charles DESIRE, Philippe ROUSSELET, Jean-Noël JONDOT	Martine BOISGROLLIER, Nicole DIJON, Jacqueline SPEHAR, Anne-Marie PIOCHE, Rose-Marie BLATEAU, Christian HAIMON
	Comité consultatif communication	***Comité consultatif environnement – assainissement***	***Commission Finances***
Membres du Conseil	Brigitte DAGUISE (responsable)	Jacques COLAS (responsable)	Patrick BRIONNE (responsable)
	Marie-Thérèse NEILZ, Valérie DESSEAUX, Véronique SIEGERS, René ROZET, Jocelyn CHARTIER	Roland DEBROUX, Christian BOUR, Bernard BOBAULT, Brigitte DAGUISE, Valérie DESSEAUX	Roland DEBROUX, Jocelyn CHARTIER, Véronique SIEGERS, Marie-Thérèse NEILZ
Membres hors Conseil	Dominique DESCOUREAUX, Christian DOLLEANS, Vincent NEILZ, Alexandre FLEURY	Hubert DESIRE, Ludovic MARTINEAU, Bernard DERUE, Ginette BLATEAU	

Personnel communal

Secrétariat :
Marie-Pierre MOTHERON, Denise DESNEUX.
Agent d'entretien:
Annie DESMONS.
Entretien et embellissement de la commune :
Dany NEILZ, Daniel GATIGNON, Willy SAMSON.

MAIRIE

Heures d'ouverture :
Le lundi : 9 à 12h & 14 à 17h
Du mardi au vendredi : 14 à 17h

Tel. : 02 54 72 00 27 / Fax : 02 54 72 11 48
Email: mairie.mazange@wanadoo.fr

Le budget primitif 2003

section de fonctionnement

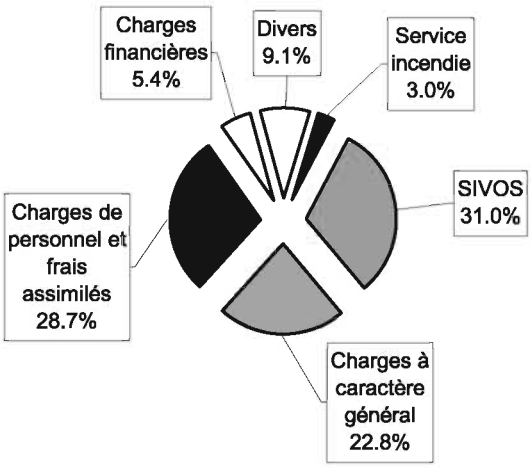

Dépenses 490 252

Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles-Fournitures diverses
Entretien voirie - Entretien batiments
Entretien matériel-Maintenance-Fournitures administratives
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes-Annonces
Assurances -Frais postaux et de Télécommunications
Fêtes et cérémonies-Taxes diverses-Frais divers

Charges de personnel et frais assimilés

Salaires et charges

Charges de Gestion courante

Indemnités-Charges diverses-Syndicats Intercommunaux
Caisse des écoles- CCAS-Subventions aux associations-

Recettes 490 252

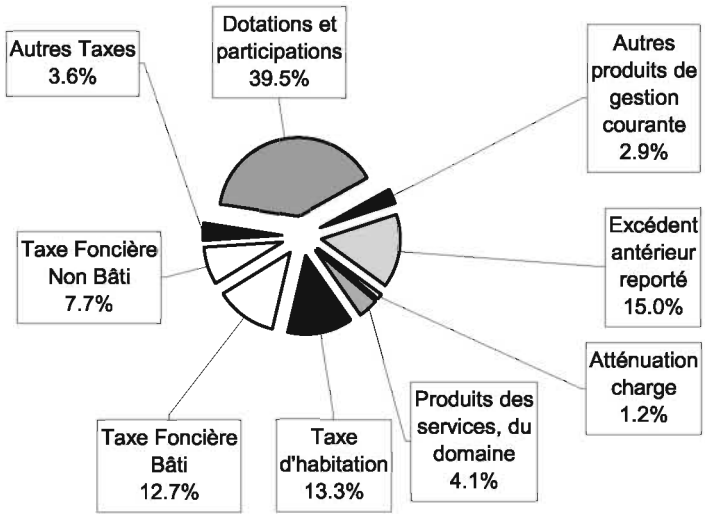

Impôts et taxes

Taxe d'habitation,Taxe Foncière Bâti
Taxe Foncière Non Bâti,Taxes Diverses

Dotations et participations

Dotation Fonctionnement Etat

Autres produits de gestion courante

Location logements-Produits divers

Produits des services, du domaine

Remboursement de frais par autres syndicats
Concessions cimetières

Taux fiscaux communaux	
Taxe d'habitation	12,67%
Taxe Foncière Bâti	19,54%
Taxe Foncière Non Bâti	47,24%

section d'investissement

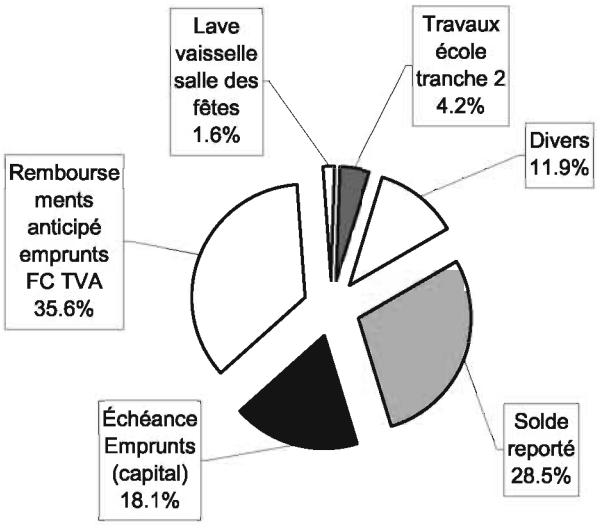

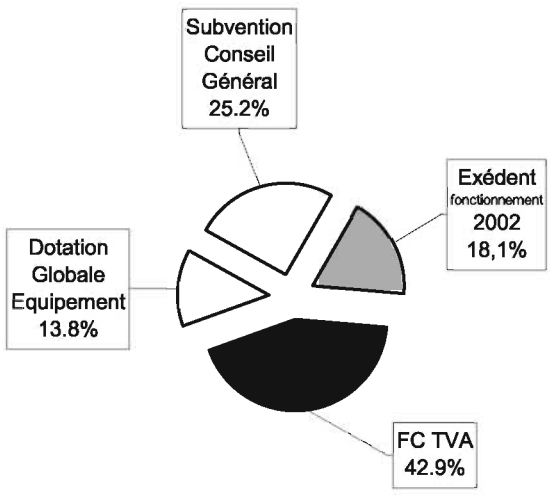

Dépenses 171 100

Recettes 171 100

ASSAINISSEMENT

Pour les travaux prévus au Gué-du-Loir et au Vau, nous sommes toujours en attente de la subvention du Conseil Général. Nous espérons que notre dossier sera retenu au budget 2004 du Conseil Général.

COMMUNICATION

Cette année, la commission s'est chargée de la réalisation des 3 « flash infos » (mars, juin, octobre 2003) et du bulletin annuel.

N'hésitez pas à déposer en mairie vos articles, photos... relatant la vie de la commune.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

129 colis de Noël ont été distribués aux anciens agés de plus de 70 ans.

INTERNET HAUT-DEBIT

Résultats de l'enquête Internet Haut-Débit

Sur 43 retours, 40 foyers (déjà utilisateurs d'Internet) sont intéressés par un accès à l'Internet Haut débit.

Arrivée de l'ADSL

La direction régionale de France Télécom prévoit le raccordement de la commune de Mazangé à l'Internet haut débit (technologie ADSL) dans le courant du **second semestre 2004**.

L'accès sera limité aux abonnés situés à une distance maximum de 5 Kms de câble autour du central situé dans le bourg.

COMMERCES

Café du midi

M. Luc Richard reprend le Café du Midi à partir du 1er janvier 2004.

Etat Civil 2003

Naissances :

Vincent LANGLAIS	2 janvier 2003
Thibaud PERROCHE	24 janvier 2003
Léon HOUCHARD	22 février 2003
Noé DELOMBAERDE	27 février 2003
Clara LOUNIS	26 mars 2003
Tristan SOULIS	25 avril 2003
Lilou PUICHAFFRAY	12 mai 2003
Andréa DUSSAUGE	30 juillet 2003
Arnaud WOHLSCHLEGEL	12 août 20003
Gaëlle NEILZ	25 août 2003
Carl BROSSE	23 octobre 2003
Eliot MARTINEAU	1 novembre 2003

Mariages :

Jessica DUSSAUGE & Lionel MAGNIER	26 juillet 2003
Valérie VAILLANT & Christophe GIRODON	16 août 2003
Peggy PRENANT & Mathieu NEILZ	23 août 2003

Décès :

Hélène DESCHAMBRES	26 mars 2003
Marcel GUYOMARD	18 février 2003
Jean-Claude LEUROND	15 octobre 2003
Georges PICHOT	18 juin 2003
Jacki TOUZE	21 mai 2003

Vos représentants

Votre conseiller général :
Daniel CHANET (Maire de Vendôme)
Tél. 02 54 89 42 00

Votre député :
Maurice LEROY (Vendôme)
Tél. 02 54 89 01 72 / Fax. 02 54 89 01 75
E-mail : mauriceleroy.depute@caramail.com

Vos sénateurs :
Jacqueline GOURAULT
Tél. 02 54 58 89 54
E-mail : j.gourault@senat.fr

Pierre FAUCHON
Tél. 02 54 80 95 60
E-mail : p.fauchon@senat.fr

Président du Conseil Général :
Michel DUPIOT

Président du conseil Régional :
Alain RAFESTHAIN
http://www.regioncentre.fr

Sous-Préfet :
Jean-Jacques MOULINE
Tél. : 02 54 73 57 00 / Fax : 02 54 73 20 98
E-mail : sous-prefecture-de-vendome@loir-et-cher.pref.gouv.fr

Préfet :
Marc CABANE
Tél : 02 54 81 54 81 / Fax : 02 54 78 14 69
http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr

Prestations communales

Location du foyer communal

(Pour 120 personnes maximum)

Période	Tarif 2004	Plage horaire
Samedi midi et soir	*94 €*	De 7h à 5h le lendemain
Samedi soir seulement	*78 €*	De 12h à 5h le lendemain
Samedi soir et dimanche midi	*125 €*	De 12 h à 18h le lendemain
Dimanche midi seulement	*73 €*	De 7h à 18h
Dimanche midi et soir	*94 €*	De 7h à 5h le lendemain
Samedi et dimanche entiers	*157 €*	De 7h à 5h le lundi
Vin d'honneur	*36 €*	

Forfait Cuisine : 90 € (comprenant la mise à disposition de la salle et du matériel pour 100 personnes, au-delà le préciser).
Forfait Chauffage : 15 € (payable du 15 octobre au 15 avril)
Caution : 75 € (à la réservation de la salle)

Location de la salle de musique (salle de réunion près de la Poste)

Période	Tarif 2004
La journée	39 €
Vin d'honneur	15 €

Concours des Maisons Fleuries

Après les remarques formulées par le représentant du Conseil Général de Loir-et-Cher dans le cadre de la campagne du **Concours départemental de fleurissement 2003**, le comité communal composé de Mesdames Brigitte DAGUISE, M.Thérèse NEILZ, Ginette BLATEAU et Messieurs Christian BOUR, Roland DEBROUX propose:

DISTINCTION DEPARTEMENTALE : Médaille d'or (remise par le Conseil Général)

M. et Mme	LAURENCEAU / CROSNIER	Damien et Florence	route de Lunay	Mazangé

PRIX COMMUNAL

M. et Mme	LANGOT	André et Janine	Fourmaugé	Mazangé

DIPLOMES

1	M. et Mme	BOISGROLLIER	Dominique et Martine	3 place Berthe Durfort	Mazangé
2	Mme	ROCHEREAU	Odette	le Vau	Mazangé
3	M. et Mme	PRENANT	Claude et Rose	Villegager	Mazangé
4	M. et Mme	CHAILLOU	Michel et Bernadette	Vauracon	Mazangé
5	M. et Mme	ROGER	J. Claude et Jocelyne	les Clouseaux	Mazangé
6	M. et Mme	PRAY	Fabrice et Karine	les Clouseaux	Mazangé
7	M. et Mme	NEILZ / DESMONS	Olivier et Sophie	Vauracon	Mazangé
8	M. et Mme	COUTABLE	Claude et Nicole	15 route de Boutefée	Mazangé
9	M. et Mme	FARIGOULE	Gabriel et Valentine	Vauchalupeau	Mazangé
10	M. et Mme	BONVALLET	Marcel et M. Madeleine	Vauchalupeau	Mazangé
11	M. et Mme	JEAN-FRANCOIS	Daniel et Clara	le Bois de la Hacherie	Mazangé
12	M. et Mme	PELTIER	Gérard et Muguette	Frileuse	Mazangé
13	M. et Mme	MARLANGUE	Joseph et Micheline	1 place Berthe Durfort	Mazangé
14	M. et Mme	SACHET / HEMON	Martine et Pascal	12 rue Carnot	Mazangé
15	M. et Mme	CROSNIER	René et Jeannine	Vauchalupeau	Mazangé
16	M. et Mme	LUNAIS	Pierre et Danielle	le Bois de la Hacherie	Mazangé
17	M. et Mme	ROUSSEAU	Maurice et Paulette	Vauchalupeau	Mazangé
18	M. et Mme	LABBE / ETAVARD	Emile et Nicole	6 route de Montoire	Mazangé
19	M. et Mme	AUBRY	Michel et Annette	les Clouseaux	Mazangé
20	M. et Mme	SUR / SURGET	J. Yves et Isabelle	7 route de Boutefée	Mazangé

Comme chaque année, la remise des récompenses se fait le jour de la Cérémonie des Vœux du Maire.

Les plus belles illuminations de Noël y sont également primées.

Bravo à tous !

R.P.I. Mazangé-Fortan
Regroupement **P**édagogique **I**ntercommunal

77 familles pour 114 enfants pour le RPI (à la rentrée).

MAZANGE Tel : 02-54-72-14-77

- Madame CALSYN : 15 Petites Sections et 15 Moyennes Sections (après-midi)
- Madame GAILLARD : 15 Moyennes Sections (matin) et 18 Grandes sections
- Madame GUYADER-GEORGES (directrice) : 6 CE1 et 15 CP

FORTAN Tel : 02-54-72-05-36

- Monsieur CIRADE : 12 CE1 et 10 CE2
- Monsieur GAILLARD (directeur) : 10 CM1 et 13 CM2

98 élèves habitent MAZANGE
12 élèves habitent FORTAN
2 élèves habitent AZE
1 élève habite SAVIGNY SUR BRAYE
1 élève habite MARCILLY EN BEAUCE

L'ECOLE DE MAZANGE

Activités passées :

- Du 09/09 au 02/12 : 11 séances de piscine à BESSE SUR BRAYE pour les CP-CE1-CE2.
- Le 12/09 : Vendanges dans les vignes de M. GUELLIER
- Du 22 au 26/09 : Vente de gâteaux au profit de l'AFLM contre la mucoviscidose : 210 € récoltés
- Le 06/10 : Spectacle de marionnettes à fils par la troupe Mariska « Pierre et le loup »

- Les 11 et 12/10 : Exposition des Champalus ambassadeurs des métiers : les 3 classes ont participé.
  Madame CALSYN : Champalu jardinier
  Madame GAILLARD : Champalu vendangeur
  Madame GUYADER-GEORGES : Champalu maîtresse

Des croc-champalu et du jus d'orange comme récompense !

- 21/10 : Sortie à la bibliothèque de Vendôme pour les moyennes sections
- 22/10 : Halloween : défilé dans les rues de Mazangé

Activités et animations à venir :

- 04/12: Sortie des grandes sections : matin visite de Musikenfête à Montoire et après-midi concert de « Pierre et le loup » organisé par la F.O.L. à Montoire.
- 20/12 : Noël des écoles avec un spectacle des Marinos
- 10/01 : Loto des écoles
- tout le mois de janvier : récolte des pièces jaunes
- 9/03 : Sortie des petites sections à la bibliothèque de Vendôme
- 19/03 : Carnaval - défilé le matin des élèves du RPI dans les rues de Mazangé
- mai : 6 séances de Poney aux Bellezéveries à Azé pour les CP-CE1
- 7, 8, 9 juin : Les p'tites randos pour les CP-CE1
- 26/06 : après-midi Fête des écoles

Et toute l'année à l'école :
Récolte :
- de cartouches d'encre (imprimantes, photocopieurs…) pour la recherche contre les maladies orphelines
- de bouchons (boissons gazeuses et eaux seulement) pour acheter des fauteuils roulants et aider un orphelinat à Madagascar.

Mathis et Lou chez les Fourmis.
C'est au dernier week-end de novembre que nous avons décidé d'aller à Disneyland Paris, un voyage gagné grâce à une tombola organisée pat le OCCE et l'école. Malgré le froid et l'humidité », nous gardons un très bon souvenir de ce monde enchanteur.

L'ECOLE DE FORTAN

L'école de Fortan accueille cette année 46 élèves du CE1 au CM2 : 12 CE1, 10 CE2, 11 CM1 et 13 CM2. Les classes, CE1-CE2 avec Paul Cirade et CM1-CM2 avec Jean-Marie Gaillard, sont donc très bien équilibrées. Les effectifs globaux sont orientés à la hausse depuis plusieurs années.

Estelle Ponnet continue d'animer la bibliothèque et l'enseignement de l'anglais est assuré par Florence Fayard.

Afin que les élèves y viennent avec un certain plaisir et s'approprient leur école, nous essayons de lui donner une vie et une identité par des animations et des activités diverses, nous sommes bien aidés en cela par les parents et les municipalités que nous tenons à remercier au nom de tous les enfants.

Fin mai, les CM2-CM1 ont participé à l'Etoile-Cyclo qui les a conduits, à vélo, de Montrichard à Fortan par Les Montils, St-Sulpice, Blois, Chambord, Muides, St-Léonard, La Bosse... soit 200 km en 5 jours avec, au programme de l'archéologie, du golf, l'histoire du train. L'arrivée à Mazangé et Fortan a été un grand moment.

Les 2 soirées théâtre organisées à Mazangé ont connu un énorme succès (environ 300 spectateurs). 4 pièces ont été présentées dont l'une, «Mathurin», avait été écrite en classe. Cette année, une nouvelle pièce inédite est en cours d'écriture : « Petit Cro-Magnon fait l'Etoile-Cyclo »... A noter que nous participerons également à un festival de théâtre au Minotaure à Vendôme.

Les CE sont allés visiter l'aquarium d'Aliotis et lors de la fête de juin, ils ont présenté un travail magnifique en art plastique avec une œuvre formée de 600 petits pots remplis d'encres de couleur et le clou a été un tableau peint collectivement en direct sur scène.

Bien sûr, tous ces projets nécessitent un minimum de moyens et tous les enfants vous remercient pour l'accueil que vous réservez aux animations : lotos, tombolas et autres ventes, destinées à ces financements. Que soient remerciées également très chaleureusement les personnes (mariages, associations locales...) qui font des dons, souvent importants à la coopérative scolaire.

Bonne et heureuse année 2004

Soirées théâtre

Vendredi 2 avril à 20 h 30
Dimanche 4 avril à 15 h
au foyer communal de Mazangé
Venez nombreux applaudir les élèves.

LES PARENTS D'ELEVES

NOTRE ECOLE EST VOTRE ECOLE et vice et versa

Nous sommes déjà à notre deuxième rentrée scolaire dans nos nouveaux locaux. Spacieux, fonctionnels, la nouvelle école contente les parents et les enseignants.
Aujourd'hui, notre école allie confort et possibilité de pratiquer des activités diverses avec plus de sûreté. En effet, la sécurité est renforcée car l'entrée de l'école au niveau de la salle des fêtes apporte une meilleure circulation dans la commune, avec son parking spacieux et totalement rénové. Le regroupement des classes, tant désiré depuis de nombreuses années, apporte lui aussi plus de commodité et d'ambiance chez les enfants qui sont enfin réunis dans une même cour d'école.
Dans la cantine scolaire, totalement aux normes d'hygiène, la cuisine est traditionnelle pour le bonheur des enfants.
Cependant, notre école, dont on est fier, représente un gros investissement pour la commune mais elle est aussi et surtout votre école.
En effet, votre école est, quelque part, la vie du village. Cet investissement permet d'accueillir, dans un avenir proche de nouvelles familles donc de nouveaux écoliers. La cantine, elle aussi, participe modestement au maintien d'un commerce de proximité par ses fournitures prises chez nos commerçants.
Lors du passage des enfants en activité extra scolaire (Carnaval, halloween, ...), n'hésitez pas à venir les encourager, les applaudir, et pourquoi pas pédaler avec eux lors de l'arrivée de l'Étoile Cyclo. Dans votre école, les enfants vous invitent aussi à leurs fêtes, loto, pièces de théâtre, etc... Et ainsi vous font participer à la vie scolaire mais surtout à leur joie.

L'avenir de l'école est notre avenir à tous.

Représentants des parents d'élèves:

Titulaires
BOUGON Patrick
MARTINEAU Ludovic
DENYSE Catherine
DESCOUREAUX Dominique
DUSSAUGE Katia

Remplaçants
FLEURY Alexandre
DECLERCK Charly
CHAUVIN Isabelle
BLATEAU Rose-Marie
DIJON Nicole

☆ ☆ ☆

Rappel juridique *(extraits du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Art L 5212-1
Le syndicat de communes est un établissement public de coopération intercommunale associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal.

- Les Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU)
Institués par la loi du 22 mars 1890

- Les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM)
Institués par l'ordonnance du 5 janvier 1959

- Les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple « à la carte ».
Institués par la loi du 5 janvier 1988

- Les Communautés de Communes.
Instituées par la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992.
Art L 5214-1
La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (cette dernière condition ne vaut que pour les communautés créées après le 13 juillet 1999).
Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.
Art L 5214-2
La communauté de communes est créée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, sur la demande des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes comptant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population totale est supérieure au quart de la population totale concernée.
Art L 5214-16
I- La communauté de communes exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant de chacun des deux groupes suivants :
- aménagement de l'espace ;
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

II- La communauté de communes doit par ailleurs exercer dans les mêmes conditions des compétences relevant d'au moins un des quatre groupes suivants :
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- politique du logement et du cadre de vie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
Art L 5214-18
Les communes membres de la communauté de communes peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à cette dernière certaines de leurs compétences et les équipements ou services publics utiles à l'exercice de celles-ci.

- Les Communautés d'agglomération.
Instituées par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

- Les Syndicats Mixtes
Institués par le décret du 20 mai 1955.
Le syndicat mixte est un établissement public (*Art L 572-1)*
Un syndicat mixte peut être constitué par accord entre des institutions d'utilité commune interrégionales, des régions, des ententes ou des institutions interdépartementales, des départements, des communautés de villes, des communautés de communes, des communautés urbaines, des districts, des syndicats de communes, des communes, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics, en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales.
Le syndicat mixte doit comprendre au moins une collectivité territoriale ou un groupement de ces collectivités.
La création du syndicat mixte est autorisée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat. (*Art L 572-2*)

- Les pays
Institués par la loi du 4 février 1995.
« Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays. » (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999).

- Les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
Apparu sous forme d'expérimentation à partir de 1990, repris et renforcer par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion.

C.V.R.

***C**ommunauté de Communes du **V**endômois **R**ural*

La Communauté de Communes du Vendômois Rural est un établissement public qui regroupe les communes d'**Areines**, **Mazangé**, **Meslay**, **Naveil**, **Sainte-Anne**, **Villerable** et **Villiersfaux**.

La CVR fonctionne de façon similaire à un conseil municipal et chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants qui siègent au conseil de communauté.

La CVR **exécute** des missions en lieu et place des communes en fonction des compétences qui lui ont été transférées.

Pour **financer** les opérations la communauté perçoit des dotations de l'Etat, des subventions de la Région et du département, ainsi que la taxe professionnelle dont elle reverse une partie aux communes en fonction des compétences reçues. Cette dotation de compensation se calcule à la création de la communauté de communes et peut évoluer en fonction des changements statutaires et des compétences transférées. Son montant équivaut à la différence entre le montant de la taxe professionnelle perçue et les dépenses des communes avant transfert.
Compte tenu que la CVR a reçu essentiellement des compétence en matière de création et peu de transferts de biens et de services, elle reverse 76% de la taxe professionnelle perçue.

Cette année la communauté de communes s'est attachée à achever les programmes en cours et à travailler sur des projets pour l'avenir collectif.

Le SCOT.

La communauté de communes du Vendômois rural est membre du syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération Vendômoise qui a pour objet l'élaboration d'un schéma de cohérence territorial (SCOT). (détaillé page suivante)

Création d'un salon de coiffure à Mazangé.

La commune de Mazangé avait été sollicitée par plusieurs coiffeuses qui souhaitaient s'installer. Un accord a été trouvé entre la municipalité et la CVR pour que ce projet soit mené par la communauté de communes compétente en matière de développement économique. Ce projet consiste à réhabiliter le bâtiment situé à droite de la poste. Toutefois les coiffeuses s'étant successivement désistées, ce projet a été reporté. La communauté en a profité pour revoir les plans d'aménagement pour permettre une utilisation plus optimale de la superficie, en utilisant notamment les combles, sans incidence sur le futur loyer.

La réhabilitation de l'immeuble rue du Commerce en centre bourg de Mazangé avance.

Ces travaux, débutés en novembre 2002, ont pour objet la création de deux logements locatifs aidés de type T4 et T5 qui seront disponibles à l'automne 2004. Cette opération est réalisée sur la base d'un chantier d'insertion qui permet à des personnes en difficulté de s'insérer dans la vie active en bénéficiant d'une formation et d'un travail. Ainsi se côtoient sur le chantier des professionnels du bâtiment et les personnes de l'association Castel Renaudais Insertion. Ce projet est co-financé par l'Etat, la Région et la CVR.

Travaux de voirie.

Lors de l'établissement du budget 2003, le conseil de communauté a inscrit 215.000 € pour le balayage des caniveaux, l'entretien de l'éclairage public et l'entretien et la réfection de la voirie. Ces crédits sont répartis par commune en fonction du kilométrage de voirie. Ainsi la commune de Mazangé a réalisé 8066 m2 d'enrobés coulés à froid (notamment la Fosse Courtin, rue Augustin Thierry, rue de la mairie, rue de la fontaine, Vauchalupeau…), ainsi que des opérations ponctuelles de gravillonnage et de traçage avec la DDE.

Une modification statutaire pour l'avenir.

Fin août 2003, le conseil de communauté a acté une **refonte des statuts** de la CVR.

La nouvelle rédaction permet notamment à la communauté d'être compétent en matière de Plan Local de l'Habitat (**PLH**), d'**accueil des gens du voyage**, d'**investissement** en matière de **travaux de voirie**, d'**assistance** aux communes en matière de conseil en **voirie et urbanisme**.

Concrètement, la communauté va pouvoir:

- Contractualiser avec l'Etat pour la création de logements locatifs aidés dans le cadre du PLH. Le conseil de communauté a mandaté le Président pour étudier les modalités d'insertion de la CVR dans le PLH du Vendômois dont la gestion est déléguée à la communauté du Pays de Vendôme.

- Créer l'aire l'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage arrêté par la préfecture. Il s'agit d'aménager une aire de 6 emplacements famille suivant les règles nationales pour début 2005. Ce projet est financé par l'Etat et le Conseil Général.

- Investir en matière de voirie. Pour cela le conseil de communauté a défini précisément les critères de voirie communautaire:

- Les voies correspondant aux liaisons de bourg à bourg
- Les voies reliant les bourgs aux routes nationales ou départementales ou aux autres communes
- Les voies desservant les mairies, les zones d'activité économique et les équipements communautaires

Il est important de souligner que les investissements en matière de voirie peuvent faire l'objet de subventions auprès du Conseil Général sous certaines conditions. La CVR a déposé en ce sens un programme triennal de plus de 390.000 € et a demandé près de 103.000 € de subventions.

- D'assister les communes dans leurs projets techniques en matière d'urbanisme ou de voirie. La CVR apporte ainsi son aide à la commune d'Areines pour la réalisation de places de parkings devant les nouveaux logements sociaux, aux communes de Meslay et Areines pour une étude d'éclairage public et à Naveil pour des projets d'aménagement de sécurité routière. Prochainement du conseil sera apporté aux communes qui le souhaitent pour l'élaboration de leur document d'urbanisme (PLU ou carte communale).

Représentant de la commune de Mazangé à la CVR :
Titulaires : Evelyne VIROS, Roland DEBROUX
Suppléants : Jocelyn CHARTIER, Patrick BRIONNE

Communauté du Vendômois Rural
15 rue de la Condita
41100 NAVEIL
Tél: 02.54.89.09.04 Fax: 02.54.89.05.15 Mél: cvr@waika9.com

Le S.C.O.T.

Syndicat mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Vendômoise

La communauté de communes du Vendômois rural est membre du syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération Vendômoise qui a pour objet l'élaboration d'un **s**chéma de **co**hérence **t**erritorial (SCOT).

Outre la **CVR**, cette structure est composée de la **communauté du pays de Vendôme** (11 communes) et des communes de **Faye**, **Rocé**, **Villetrun** et **Villiers-sur-Loir**.

Le périmètre du SCOT représente donc 22 communes soit près de 34.000 habitants.

Composition du comité syndical :
11 membres du bureau entourés de 19 autres élus.
Présidente : M.H. VIDAL
Vice-Présidents : L. FISSEAU – P. LADEVIE
La CVR est représentée au bureau syndical par trois membres (Mme DIOT, Mlle JEANTHEAU, M. FISSEAU).

Le Schéma de cohérence territorial est un document de planification stratégique, au niveau de l'agglomération, qui permet de **mettre en cohérence** l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'**urbanisme**, d'**habitat**, de **déplacements** et d'**équipements commerciaux**.

Il définit notamment les objectifs relatifs:

- ✓ A l'équilibre social de l'habitat et de la construction de logements sociaux;
- ✓ A l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports
- ✓ A l'équipement commercial et artisanal;
- ✓ Aux localisations préférentielles des commerces;
- ✓ A la protections des paysages;
- ✓ A la mise en valeurs des entrées de communes;
- ✓ A la prévention des risques.

Il détermine les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation. Il définit aussi les grands projets d'équipements et de services.

L'année 2003 a été consacrée à la **rédaction du diagnostic** qui dresse le portrait économique, social, urbain et paysager du territoire.

Viendront ensuite la validation du diagnostic, puis l'élaboration de deux ou trois scénarios pour l'adoption d'un seul qui se traduira par la rédaction du plan de développement durable.

Il est à noter que les documents d'urbanisme (cartes communales, plans locaux d'urbanisme anciens POS), devront être conformes aux orientations du SCOT.

SCOT
2, avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme
Tél. 02 54 89 41 06 Fax. 02 54 89 41 01
scot.vendome@wanadoo.fr

VAL DEM

Syndicat mixte de collecte, de traitement et de **Val**orisation des **D**échets **M**énagers

Le syndicat mixte Val Dem regroupe **52 communes** et 3 communautés de communes (soit **47587 habitants**).

Composition du Comité syndical :
114 délégués titulaires issus des collectivités adhérentes.
Président : Mr Thierry Boulay (Thoré)
Délégués pour la commune de Mazangé :
Titulaires : Mr Roland Debroux, Mr Christian Bour
Suppléant : Mr René Rozet

Financement :
Valdem perçoit les charges liées à la collecte et au traitement des déchets. Le mode de financement retenu par le Comité Syndical du 29/06/2002 est celui de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son montant est basé sur la valeur locative du foncier bâti.
Jusqu'en 2002, le financement était assuré par une participation des communes qui répercutaient en totalité, ou en partie, les sommes facturées au moyen de la Taxe sur les Ordures Ménagères ou de la Redevance des Ordures Ménagères.

Val Dem
ZAC des Hauts Des clos
Allée Camille Vallaux
41100 Vendôme
Tél. 02 54 89 41 17
Fax. 02 54 89 01 00
valdem@wanadoo.fr

RESUME DU RAPPORT D'ACTIVITEES 2002

Moyens humains et matériels:
- *Valdem*

Personnel technique
1 coordinateur « déchets »
1 ambassadeur du tri
1 ambassadeur compostage individuel
Personnel administratif
1 attaché territorial
1 adjoint administratif
1 agent administratif
- *Prestataire de collecte (société GENET)*

8 équipages de collecte (1 chauffeur et 2 ripeurs)
1 chef d'équipe
6 gardiens de déchetterie
Matériel : 4 bennes à ordures tri-compartimentées.

La collecte :
- *Collecte de déchets non recyclables*

Collecte en porte à porte à l'exception de certains habitations isolées (259 points de regroupements ruraux) et de l'habitat collectif (246 points de regroupements urbains).

Fréquence : 1 fois par semaine (2 à Vendôme)
Tonnage collecté en 2002 : 9810,172 t.
- *Collecte sélective*

Collecte en porte à porte et containers de regroupement.
Fréquence : 1 fois par semaine (emballages et en alternance verre et journaux/magazines)
Tonnages collectés en 2002(collecte et déchetterie) :
- Emballage ménagers 1020,806 t.
- Journaux / magazines 1323,74 t.
- Verre 2020.28 t.

Les déchetteries :
6 déchetteries sont ouvertes à titre gratuit aux particuliers résidant dans l'une des communes adhérentes à Valdem (sur présentation de la carte Eco-citoyen délivrée par la mairie)
Elles sont aussi accessibles aux professionnels moyennant redevance.
Fréquentation 2002 : **123 358 visites**

Déchetteries	*Visites*	*Tonnage collecté (tonnes)*
St Ouen	39006	3819,957
Vendôme	27119	2285,747
Naveil	26384	2143,114
Morée	14521	1306,272
Selommes	8028	568,81
St Amand	8320	675,409

Le centre de transfert :
Entré en fonction le 1er juillet 2002, cet équipement permet de regrouper les déchets non recyclables et recyclables, collectés chaque jour, avant leur envoi vers le centre de traitement approprié. Cette installation est totalement automatisée.

Unités de valorisation :

Déchets non recyclables	Usine d'incinération ARCANTE (Blois, 41)
Acier	Barbat recyclage (Blois, 41)
Aluminium	Affimet (Compiègne, 60)
Carton	Seyfert Descartes (Descartes, 37)
Plastique	Valorplast (Puteaux, 92)
Briques alimentaires	Matussière et Forest (Raon l'Etape, 88)
Verre	SGE Cognac (Chateaubernard, 16)
Journaux / magazines	UPM Chapelle Darblay (Grand-Couronne, 76)
Gravats	Carrière Chavigny (Thoré, 41)
Encombrants	Centre d'Enfouissment Technique (Orchaise, 41)
Pneus	
Déchets Verts	Végeterie (Vendôme, 41)
Ferraille	Sepchat (Vendôme, 41)
Batteries	
Huiles	Seni-Blanc (Veretz, 37)
Déchets Toxiques	Labo Services (St Nazaire, 44)

VALDEM - Chaîne de traitement des déchets:

	Centre de Transfert	Tonnage collecté	Unités de traitement	Unités de valorisation	
Collecte (GENET-SITA)	**Déchets Non Recyclables**	→ **4762,48 t.**	**Compostage** (de 01/02 à 06/02) Usine de compostage sur odures brutes (SETRAD, Vendôme)		
				Valorisés : 1647,4 t.	
		→ **5047,69 t.**	**Incinération** (de 07/02 à 12/02) Centre de tri Arcante (NOVERGIE, Blois)		
				Valorisation énergétique	
	Emballages Ménagers	→ **1020, 806 t.**	**Tri** Centre de tri Arcante (NOVERGIE, Blois)	Aluminium	Affimet (Compiègne, 60)
				Carton	Seyfert Descartes (Descartes, 37)
				Plastique	Valorplast (Puteaux, 92)
				Briques alimentaires	Matussière et Forest (Raon l'Etape, 88)
				Valorisés : 970,06 t. **Taux de refus : 4,97 %**	
	Journaux / magazines	→ **1323,47 t.**	**Tri** Centre de tri Arcante (NOVERGIE, Blois)	UPM Chapelle Darblay (Grand-Couronne, 76)	
				Valorisés : 1221,28 t. **Taux de refus : 7,75%**	
	Verre	→ **2020,28 t.**	**Aire de stockage** (VALDEM, Vendôme)	SGE Cognac (Chateaubernard, 16)	
				Valorisés : 2091,28 t. (dont stock)	

VALDEM - Indicateurs financiers 2002:

BUDGET 2002 – FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en Euros)	
Coût global des marchés *(Setrad, Genet, Plastic Omnium, Arcante, Delcroix)*	***3 041 368,34***
Coût Global des Charges	***3 901 016,60***
Charges à caractère général	*3 341 674,18*
Charges de personnel	*237 098,44*
Valdem	*208 761,95*
Elus	*28 336,49*
Charges financières	*95 475,34*
Charges exceptionnelles	*30 027,51*
Dotations amortissements	*196 741,13*

RECETTES (en Euros)	
Montant global participations des communes	***3 236 583,11***
Commune de Mazangé	*59 134,39*
Montant global des Soutiens financiers	***373 559,79***
Contrat Eco-Emballages S.A.	*251 900*
Valorisation des matériaux	*121 59,79*
Acier	*765,45*
Alu	*543,34*
Papiers/cartons	*24 034,96*
Verre	*49 619,67*

BUDGET 2002 - INVESTISSEMENT

DEPENSES (en Euros)	
Coût global des investissements	***2 228 345,25***
Acquisition terrains (Bureaux –C.T.)	*105 481,08*
Acquisitions Bacs et Caissettes	*43 587,80*
Acquisition de semi-remorques	*454 355,86*
Installation Pont Bascule et Matériel Info.	*76 151,74*
Construction Bureaux et Centre de Transfert	*1 469 886,45*
Aménagement Points de Regroupement	*35 014,47*
Aménagements des déchetteries de Morée et St Ouen	*43 867,88*

RECETTES (en Euros)	
Montant global des subventions	***532 063,05***
Collecte Sélective	
ADEME	*148 124,34*
Conseil Général	*69 666,15*
Centre de Transfert	
ADEME	*41 880,56*
Conseil Général	*272 392*
Montant global des emprunts	***2 435 879,70***

Le Pays Vendômois

Syndicat mixte du Pays Vendômois

Créé en 1996, il regroupe 105 communes et 8 communautés de communes du vendômois.

Président : Paul MARTINET
Représentant de la commune de Mazangé :
Titulaire : M. B. BOBAULT
Suppléant : M. J. CHARTIER

Le syndicat mène des actions au titre du contrat régional de pays et du programme Leader+.
Un second contrat de pays, en projet, sera proposé à la région pour 2004. Il a été choisi d'aborder 3 axes :
- renforcer les solidarités entre les huits communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois (équipements culturels et de loisirs, services de proximité, soutien à la vie associative et locale, logement)
- garantir la qualité de vie en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines (environnement, tourisme, économie)
- promouvoir une politique d'innovations et une image partagée du Vendômois

Syndicat mixte du Pays Vendômois
2, avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme

S.I.D.E.L.C.

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher

Chaque année le SIDELC avec EDF-GDF Service assurent sur notre commune des opérations telles que :

- sécurité sur des supports dangereux
- modifications de réseau haute et moyenne tension
- constructions de réseau souterrain
- créations de postes transformateurs au sol
- renforcements de réseau basse tension avec fils isolés torsadés
- études sur les chutes de tension des clients EDF
- réalisations, études et appels d'offres pour les travaux

Le représentant communal n'a qu'un rôle consultatif, car aucune finance communale n'est mise en jeu.
Les travaux d'amélioration de distribution de l'énergie sont assurés avec le concours du Conseil Général et des taxes locales perçues par EDF.

Président : M. J. BIMBENET (sénateur)
Délégué cantonal : M. GERMAIN
Technicien : M. DESROCHE
Délégué Mazangé :
Titulaire : M. J. COLAS
Suppléant : M. P. BRIONNE

SIVOS Mazangé-Fortan

Syndicat **I**ntercommunal à **Vo**cation **S**colaire

Le Syndicat a été institué le 30 mai 1973 entre les communes de Mazangé et de Fortan.
Son siège social est fixé à la Mairie de Mazangé.

Son organisation institutionnelle :

- ✓ Le Président : Patrick BRIONNE, Maire-Adjoint de Mazangé
- ✓ Le Vice-Président : Gérard JANVIER, Maire de Fortan
- ✓ Titulaire Mazangé : Evelyne VIROS, Maire de Mazangé
- ✓ Titulaire Fortan : Anne ALLET
- ✓ Suppléants Mazangé : Valérie DESSEAUX et Jocelyn CHARTIER
- ✓ Suppléants Fortan : Sonia JARDIN et Michèle BARRE

Ses compétences :

- ✓ ***Le fonctionnement des écoles*** maternelles et élémentaires regroupées à Mazangé et Fortan afin d'assurer un enseignement de qualité,

- ✓ ***L'acquisition, l'entretien et la gestion*** de l'ensemble du mobilier, matériel et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de ces compétences, le chauffage des écoles et cantines de Mazangé et Fortan.

- ✓ ***L'organisation du service de ramassage scolaire***. Une convention est conclue depuis le 1er septembre 1997, pour une durée de sept ans, avec la Sté des cars ST LAURENT de St Firmin-des-Prés. Le Syndicat, pour l'année scolaire 2002-2003, a assuré quotidiennement, matin et soir, le transport d'environ 80 élèves vers les écoles de Mazangé et de Fortan.

  - ✓ ***La gestion de la garderie*** :

  - Garderie payante : elle fonctionne toute l'année scolaire de 7 h 00 à 8 h 15 le matin et de 17 h 15 à 18 h 30 le soir.

  Elle accueille tous les enfants de Mazangé ou de Fortan quel que soit leur âge, à l'école de Mazangé. Pour l'année scolaire 2003-2004, le coût par jour, quel que soit le temps passé, a été fixé à 1,25 euro.

  - Surveillance gratuite : Mazangé de 8 h 15 à 9 h 00 et de 16 h 15 à 17 h 15 - Fortan de 8 h 15 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 15

- ✓ ***La gestion des cantines scolaires***. Les cantines de Mazangé et Fortan sont gérées par le SIVOS depuis le 1er janvier 1997. Pour l'année scolaire 2002-2003, les repas servis journellement ont été en moyenne de
  45 repas pour Fortan et 60 repas pour Mazangé.
  En 2002, 13 158 repas ont été servis.
  Le prix de revient d'un repas a été de 4,24 euros (nourriture, personnel, etc..). Le prix facturé aux parents a été de 2,33 euros à compter du 27-08-02. Depuis le 26 août 2003, le prix facturé est de 2,38 euros.

- ✓ ***La gestion du Contrat Temps Libre*** – Activités du mercredi après-midi pour les enfants âgés de 4 à 12 ans –

Pour l'année 2002-2003, une vingtaine d'enfants ont participé aux différentes activités sportives, manuelles et artistiques. Pour répondre à la demande, le SIVOS a recruté une animatrice supplémentaire pour l'année 2003-2004, ce qui permet d'accueillir une trentaine d'enfants pour ces activités.

Ses moyens humains :

- ✓ Une ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles) : Rose Bellamy
- ✓ Un agent d'entretien faisant fonction d'ATSEM : Jacqueline Lesage
- ✓ Deux cantinières :

A Fortan. Titulaire : Marylène Frimont
Remplaçante : Annie Ballon
A Mazangé. Titulaire : Carole Declerck
Remplaçante : Nicole Dijon

- ✓ Une secrétaire (6 h. par semaine) : Edith Roger
- ✓ Une animatrice en CEC (Contrat Emploi Consolidé) : Estelle Ponnet

Budgets :

BUDGET PRIMITIF 2003 – FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	**274 500**
Charges à caractère général	*118 694*
Charges de personnel	*150 000*
Charges financières	*176*
Charges de gestion courante	*5 630*
RECETTES	**274 500**
Produits des services, du domaine	*33 365*
Communes	*168 400*
Département	*19 300*
Atténuation charge	*25 600*
Excédent antérieur reporté	*27 835*

BUDGET PRIMITIF 2003 – INVESTISSEMENT	
DEPENSES	**9 140**
Réserve (mobilier, jeux de cour,…)	*6 581*
Informatique	*650*
Remboursement d'emprunt	*1 909*
RECETTES	**9 140**
Excédent investissement	*6 720*
Excédent fonctionnement budget 2002	*2 420*

SIAEP Lunay-Mazangé

Syndicat **I**ntercommunal d'**A**limentation en **E**au **P**otable

RESUME DE L'ACTIVITE 2002

Les communes rattachées au Syndicat sont Lunay (690 clients) et Mazangé (440 clients), soit en nombre de clients en 2002 : **1 130.**

Quelques données techniques :

	unité	2001	2002	% évolution
Volume annuel mis à disposition	m^3/an	239 000	248 714	3.9%
Volume consommé	m^3/an	113 146	124 798	10.3 %
Ratio consommation / client	m^3/abonné	101	110	9.1 %
Linéaire de réseau	Km	86	86	0.0 %
Rendement de réseau	%	47	50	5.7 %
Indice de perte	m^3/Km/an	4.01	3.95	-1.6 %

Qualité des eaux :

- conformité des analyses physico-chimiques DDASS : **100 %**
- conformité des analyses bactériologiques DDASS : **100 %**

INTERVENTIONS SUR LE RESEAU

Types d'intervention	Nombre
Fuites sur conduite	5
Interventions sur bouche à clé (mise à niveau	11
Fuites sur branchements	12
Changement de robinets avant compteur	27
Changement de douilles de purge	14
Réparation de fuites joints avant compteur	9
Branchements neufs	8
Modifications de branchements	2
Renouvellements de branchements (accidentel)	1
Renouvellements de compteurs	106
Renouvellements de réducteur de pression sur branchement	14

Recherche de fuites sur le réseau :

4 opérations de recherche de fuites de nuit ont été menées en janvier et février, complétées par l'intervention d'un camion corrélateur acoustique sur une journée.

Délégués de la commune de Mazangé :
Titulaires : M. B. BOBAULT, M. P. BRIONNE
Suppléante : Mme V. SIEGERS

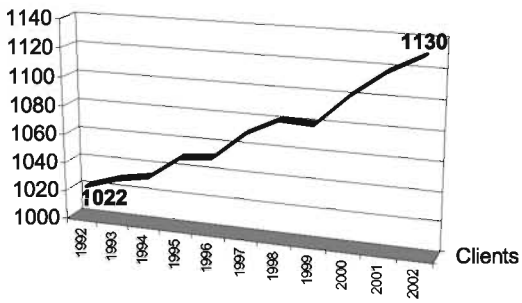

CLIENTS DU SERVICE

Evolution du nombre des clients sur le SIAEP de LUNAY-MAZANGE **depuis 1992**

Années	Clients	Evolution	Ecart en %
1992	1022		
1993	1029	7	0.7 %
1994	1033	4	0.4 %
1995	1049	16	1.5 %
1996	1051	2	0.2 %
1997	1070	19	1.8 %
1998	1081	11	1.0 %
1999	1080	-1	-0.1 %
2000	1101	21	1.9 %
2001	1118	17	1.5 %
2002	1130	12	1.1 %

PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

Ouvrages : le diagnostic pratiqué sur le forage dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection, a permis de mettre en évidence l'existence de perforations au niveau de l'avant puits bétonné.
Le Syndicat envisage de réaliser des travaux de rechemisage pour écarter toute source possible d'infiltration.

ATTENTION A L'APPROCHE DE L'HIVER, les abonnés doivent protéger leur compteur, tout incident dû au gel leur incombe et est de leur entière responsabilité.

Le Président rappelle aux abonnés qu'en cas de fuite, baisse de pression ou perturbations sur le réseau :
Un numéro de téléphone : 02 54 74 76 71 (*)
A la fermeture des bureaux un renvoi est assuré vers le service de permanence.

Pour tous **renseignements** tels que devis, erreur de facturation ou changement de nom, plusieurs possibilités :

SAUR France ☎ : 02 54 74 76 71 (*)
M. Bernard BOBAULT (Mazangé) ☎ : 02 54 72 05 22
Mme Muguette HUGER (Lunay) ☎ : 02 54 72 10 59

(*) : Susceptible d'être modifié, merci de se référer à la facture.

Le T.T.V.L.

*Syndicat Intercommunal pour la promotion du **T**rain **T**ouristique de la **V**allée du **L**oir*

PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DES SITES

L'exploitation du Train Touristique de La Vallée du Loir offre un bilan tout à fait satisfaisant : pour la douzième année, le train totalise **45927 passagers transportés** !
La réflexion sur le réaménagement des sites visités par le TTVL, engagée depuis 1999, a trouvé son aboutissement au début de l'année 2002 par la mise en œuvre d'un grand projet muséographique cohérent, le tout confié au cabinet « finalement » regroupant trois entreprises spécialisées. La maîtrise d'œuvre a été réalisée par André BRIDE, scénographe reconnu, auteur dans la région, de « Musikenfête » à Montoire.
Le **financement** de l'opération a été assuré par des subventions de la Région Centre par l'intermédiaire du Pays Vendômois et du Département de Loir-et-Cher, à hauteur de 80% du montant des travaux hors taxe, le reste étant à la charge des collectivités propriétaires des sites ; la totalité du programme approche les 300 000 euros.
La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Train Touristique de la Vallée du Loir sous la responsabilité de son président Thierry BENOIST.

Syndicat Intercommunal pour la promotion du Train Touristique de la Vallée du Loir
Mairie
41100 Thoré la Rochette

LES REALISATIONS :

LA GARE DE ***TRÔO*** :

Le premier étage de la gare, objet du programme, est terminé depuis l'été dernier.
Nous pouvons y voir, en parcourant cinq salles, aménagées par le biais d'un dispositif lumière/son utilisant les dernières technologies, une présentation des différents aspects touristiques de la vallée du loir.

- **Le Loir** tout d'abord, avec un montage d'images présentant la rivière et son environnement.
- **L'habitat troglodytique** avec des visionneuses stéréoscopiques appréhendant de manière spectaculaire l'ambiance de ces caves aménagées.
- **Les châteaux médiévaux** de la Vallée du Loir.
- Une évocation de **RONSARD** par une mise en scène de certains de ses poèmes.
- **Les églises à fresques et les peintures murales** de la vallée du loir.

LA PLATEFORME DE VARENNES, SUR LA COMMUNE DE ***MARCILLY-EN-BEAUCE.***

Mise en scène de la rencontre entre le TTVL et le TGV, sur le site même du record du monde de vitesse sur rail, avec une projection vidéo.

Présentation des chemins de randonnées avec cartographie adaptée.

Les mégalithes de la vallée de la Brisse avec la présentation de répliques d'un dolmen, d'un polissoir et d'un menhir accompagnés de panneaux didactiques.

LA GARE HISTORIQUE DE ***MONTOIRE*** :

Aménagement du rez-de-chaussée par un dispositif complexe évoquant l'épisode historique de la rencontre Hitler / Pétain.
Une maquette géante reproduit les lieux de manière scrupuleusement conforme en cet instant de 1940.
Un couloir de l'histoire évoque les circonstances et les conséquences de cet acte.
Le tout mis en scène avec lumière / son.

LE MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIN DE près de la Gare de ***THORE-LA-ROCHETTE :***

Réaménagement du musée existant privilégiant une grande lisibilité des différentes étapes du travail de la vigne et du vin, là aussi avec une mise en scène sonore et lumineuse mettant en valeur ce produit du terroir en plein développement.

BILAN DES 12 ANNEES D'EXPLOITATION

Années	Nb. de train	Nb. de jours	Nb. de Km	Nb. de voyageurs
1992	30	23	990	2 500
1993	56	34	1 838	3 200
1994	57	41	1 936	3 200
1995	60	41	2 248	3 356
1996	71	48	2 439	3 842
1997	72	46	2 372	3 848
1998	63	41	2 395	3 000
1999	74	47	2 507	4 185
2000	77	47	2 656	4 111
2001	81	51	2 759	4 563
2002	78	50	2 669	4 701
2003	**92**	**63**	**3 209**	**5 421**
TOTAL	**811**	**532**	**28 018**	**45 927**

Délégués de la commune de Mazangé :
Titulaire : Marie-Thérèse NEILZ
Suppléant : Patrick BRIONNE

Syndicat **I**ntercommunal pour la gestion de la **T**résorerie de **V**endôme Municipale et Banlieue

L'immeuble quai Chevallier a été vendu, cela a permis aux communes hors Vendôme de rembourser par anticipation leur quote-part d'emprunt.
La Ville de Vendôme supporte la totalité des charges d'emprunts.
D'autre part, l'immeuble Mail Leclerc est loué au service de la petite enfance de la Ville de Vendôme.

Aussi, pour l'exercice 2004, les sommes suivantes seront reversées aux communes.

Communes	Popoulation DGF lissée	PART (€)
AREINES	864	162
AZE	1046	196
FORTAN	195	37
MARCILLY	239	45
MAZANGE	881	165
MESLAY	319	60
NAVEIL	1927	361
STE ANNE	275	52
ST OUEN	3115	584
THORE LA ROCHETTE	940	176
VILLERABLE	514	96
VILLIERSFAUX	235	44
VILLIERS SUR LOIR	1270	239

Et la Ville de Vendôme sera sollicitée à hauteur de 35877 €.

Délégués de la commune de Mazangé :
Titulaires : Marie-Thérèse NEILZ, Christian BOUR
Suppléants : Roland DEBROUX, Jacques COLAS

S.I.E.R.A.V.L

***S**yndicat **I**ntercommunal d'**E**tudes et de **R**éalisation pour l'**A**ménagement de la **V**allée du **L**oir*

Créé en 1966, il comprend 30 communes.

Président :
Jean-Claude Leroy

Financement :
Basé à 40 % sur la population et 60% sur la longueur de Loir dans la commune.

Activités :
Remise en état des ouvrages sur le Loir : barrages, vannage, renforcement des berges.

Projets :
- Suivi en temps réel des crues du Loir
- Canoë Kayak

Délégués de la commune de Mazangé :
Titulaires : Roland DEBROUX, Véronique SIEGERS
Suppléants : Jocelyn CHARTIER, Patrick BRIONNE

Le P.L.I.E. du Vendômois

***P**lan **L**ocal pour l'**I**nsertion et l'**E**mploi du Vendômois*

Le PLIE **aide les demandeurs d'emploi du Vendômois à accéder à un emploi ou à obtenir une formation professionnelle**. Il les accompagne individuellement dans leur parcours d'insertion.

Les communes du PLIE du Vendômois :
Azé, Coulommiers-la-Tour, Danzé, La Ville-aux-Clercs, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Rahart, Saint-Firmin-des-Prés, Saint-Ouen, Thoré-la-Rochette, Vendôme (Communauté du Pays de Vendôme), Areines, Mazangé, Meslay, Naveil, Sainte-Anne, Villerable, Villiersfaux (Communauté du Vendômois Rural), Villiers-sur-Loir.

Le **2ème PLIE** a été signé pour une durée de 3 ans de 2001 à 2003.
C'est un réseau de partenaires regroupés autour d'élus locaux pour **lutter contre l'exclusion** et **favoriser l'emploi de personnes à faible niveau de qualification**.
Le PLIE **associe** les acteurs économiques et les entreprises.
Il s'appuie sur les structures d'accueil, d'insertion par l'activité économique, les organismes sociaux et de la formation professionnelle, pour développer des actions, proposer des étapes intermédiaires permettant le retour à l'emploi des personnes qui en sont écartées.

Les partenaires locaux acteurs du PLIE : l'ANPE, les CCAS, le CIDF-CEDIFF, le CIAS, la DPASS, la PAIO, les services des collectivités, les structures d'insertion par l'activité économique (AVADE, Régie de quartiers, Idées intérim, EFI 41 …), les organisme de la formation professionnelle, les acteurs du développement économique, les associations d'insertion et d'action sociale.

Partenaires financiers :
Communauté du Vendômois Rural, Communauté du Pays de Vendôme, Villiers-sur-Loir, Département du Loir-et-Cher, Région Centre, Préfecture de Loir-et-Cher, le Fonds Social Européen.
Les PLIE sont cofinancés à hauteur de 45% par le Fonds Social Européen – Objectif 3.

PLIE DU VENDOMOIS
Communauté du Pays de Vendôme
2, avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme
Tél. : 02 54 89 41 21 – Fax : 02 54 89 41 01
cpvendome@wanadoo.fr

☆ ☆ ☆

AOC COTEAUX DU VENDOMOIS

• **2003 : que d'aléas climatiques pour un millésime hors du commun !**
Un démarrage de végétation précoce, un début d'avril froid et sec, avec un gel des vignes du 10 avril.

• Suivant les expositions les vignes situées sur la commune de Mazangé ont été très touchées provoquant des pertes de récolte de 30 à 80% selon les cépages.

• Si nous n'avons pas rencontré trop de problèmes de maladies en cours de végétation, août apportait un nouveau problème climatique : la canicule ! Elle a provoqué des grillures entraînant des pertes de récolte sensibles.

• Mais le soleil est quand même l'ami du vigneron, nous démarrions les vendanges au 1er septembre, du rarement vu en Vendômois.

• La récolte était très saine avec une maturité excellente et oh surprise, les quelques pluies de fin août ont permis de récupérer un peu de volume de récolte sans nuire aucunement à la qualité ;

• Ces vendanges donnent des vins structurés et aromatiques avec beaucoup de couleur pour les rouges.

• Comme pour 2002 ces vins semblent plus que jamais nécessiter un très grand soin pour leur élaboration.

Alors maintenant, rendez-vous dans les caves pour déguster les vins de la campagne 2003 (avec modération bien sur !).

Le Syndicat de l' « AOC coteaux du Vendômois »
(Président : Benoît Brazillier)

Ses actions
Pour améliorer la notoriété de L'AOC Coteaux du Vendômois le syndicat entreprend plusieurs démarches grâce à un « Contrat Local d'Objectif » (CLO) financé par la Région Centre.

• Journée anniversaire de l'AOC - le 23 et 24 avril 2003 :

- Présentation animée et dégustation du millésime 2002 à la Chapelle St Jacques à Vendôme.

- Randonnée sur le thème viticole le dimanche matin à Villiers sur loir

• Contrat de promotion avec une attachée de presse nationale qui nous met en contact avec les différents médias traitant du vin

• Salon professionnel des Vins de Loire à Angers en février de chaque année, moment important pour rencontrer différents acheteurs et prescripteurs de vins

Tout ce travail est orchestré par une animatrice technique embauchée par le Syndicat avec le soutien du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

NOS RENDEZ-VOUS POUR 2004 :

Anniversaire de l'AOC

- 24 avril : présentation du millésime 2003 au marché couvert à Vendôme

- 25 avril : randonnée à travers les coteaux viticoles de Naveil

Pour la randonnée, après Thoré la Rochette en 2002, Villiers en 2003, Naveil en 2004, à qui le tour en 2005?

Pourquoi pas Mazangé si vous le souhaitez ?

Calendrier des activités 2004

JANVIER
10 janvier : **Loto** des écoles

FEVRIER
8 février : **Belote** des AFN
28 février : Soirée **choucroute** de l'UCCAV

MARS
12 mars : **Pot au feu** de l'UNRPA
19 mars : **Carnaval** des écoles
27 mars : **Bal costumé** avec repas du Comité des Fêtes

AVRIL
2 avril : **Théâtre** des écoles
4 avril : **Théâtre** des écoles

MAI
8 mai : **Commémoration** du 8 mai 1945

JUIN
13 juin : **Randonnée VTT** organisée par l'ASCM
26 juin : **Fêtes des écoles**
26 juin : **Feu de la St Jean** organisé par le Comité des Fêtes

JUILLET
13 juillet : Soirée **moules-frites** suivie d'un bal
14 juillet : **Festivités** avec jeux sur la place

SEPTEMBRE
11 septembre : **Soirée surprise** organisée par l'ASCM
12 septembre : **Foire à la brocante** et festival des vins

OCTOBRE
10 octobre : **Repas des anciens** UNRPA
23 octobre : Soirée **Meg'Anime**

NOVEMBRE
6 novembre : Soirée **karaoké** du Comité des Fêtes
11 novembre : **Commémoration** du 11 novembre 1918
13 novembre : Tournoi de **fléchettes** du Dart's club
28 novembre : **Belote** de l'UNRPA

DECEMBRE
5 décembre : **Randonnée pédestre** organisée par l'ASCM
26 décembre : **Belote** des AFN

LES PRESIDENTS

UNC A.F.N.
Daniel GALLAS **02 54 72 00 32**

Société de Chasse
Maurice JOUSSARD **02 54 72 08 65**

Comité des fêtes
Frédéric MARCHAND **02 54 72 03 54**

Dart's club (fléchettes)
Bruno DELAPORTE **06 22 28 66 86**

Football (A.S. Lunay)
Michel DESVAUX **02 54 72 77 12**

U.N.R.P.A.
Ginette BLATEAU **02 54 72 00 43**

U.C.C.A.V.
Didier DECLERCK **02 54 72 03 85**

Perche Nature
Christophe PAROT **02 54 72 74 89**

Association Sportive et Culturelle
Roland DEBROUX **02 54 72 00 13**

Még'Anime
Charly DECLERCK **02 54 72 06 22**

LES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Un petit au revoir à l'année 2003.
Exprimer notre satisfaction sur le bon déroulement de nos fêtes.

Le Bal Costumé : remporte un grand succès, toujours de nouveaux visages viennent se joindre à nous.
De superbes lots sont distribués aux plus beaux costumés. Avec Denis Anime ce n'est pas triste.

Le feu de St Jean : le couscous a fait le régal de la nombreuse assistance. L'ambiance est toujours là. Cette fête est maintenant connue de bien des lieux à la ronde pour son énorme succès et son gigantesque feu.
C'est le « remerciement » qui, chaque année, récompense les bénévoles, grâce à qui ces fêtes ont lieu. Nous avons tellement besoin de petites mains. Merci à tous.

Feu de la St Jean 2003

Le Karaoké : De plus en plus de monde prend plaisir à se divertir. Les stars de la chanson se distinguent avec Denis Anime.
Le succulent pot au feu régale les convives. De tout cœur, Merci.

L'**Assemblée Générale** aura lieu le 30 janvier 2004 à la salle des Fêtes à 20h30. **Présence indispensable**.

Que les nouveaux habitants viennent parler avec nous. Quelques nouveaux membres seraient les bienvenus dans le bureau.
Le Président et son bureau vous présentent leurs meilleurs Vœux de santé, de joie, de bonheur avec votre famille pour l'année 2004.

Le président

CALENDRIER DES FETES 2004

27 mars 2004 : Bal Costumé
26 juin 2004 : Feu de St Jean
6 novembre 2004 : Karaoké

A.S.C.M.

***A**ssociation **S**portive et **C**ulturelle de **M**azangé*

L'ASCM vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2004.

L'Association Sportive et Culturelle de Mazangé vous a proposée cette année diverses activités et sorties dont nous vous rappelons l'essentiel:

- 04 janvier 2003 : Galettes des rois.
- 19 avril 2003: Visite du salon du modélisme et du jouet porte de Versailles à Paris
- 15 juin 2003: Randonnée VTT. Le renouveau avec un grand nombre de participants.
- 22 juin 2003: Visite du jardin "Roc en Tuf à Ternay.
- 6 juillet 2003: L'ASCM a fêté ses 20 ans.
- 13 juillet 2003: Soirée moules-frites en collaboration avec l'union commerciale et artisanale de Mazangé
- 13 septembre 2003: Soirée Disco. Nous regrettons le faible intérêt pour cette soirée et la remplacerons en 2004 par une soirée surprise.
- 14 septembre 2003: Assemblée brocante avec exposition de la section modélisme et la vente des traditionnelles roussettes et gaufres.
- 27 septembre 2003: Concert gratuit dans l'église St. Lubin.
- 25 octobre 2003: Repas de la section modélisme.
- 7 décembre 2003: Randonnée pédestre.

Le conseil d'administration et les membres de l'association remercient vivement tous les bénévoles qui oeuvrent pour la réussite des différentes activités et manifestations.

Vous avez une idée, venez nous en parler pour la concrétiser.

Membres à contacter pour renseignements:

DEBROUX Roland (président)	**Tél: 02 54 72 00 13**
DERUE Bernard (vice-président)	**Tél: 02 54 72 03 02**
BOUR Marie-Christine (secrétaire)	**Tél: 02 54 72 11 10**
SIEGERS Eduard (modélisme)	**Tél: 02 54 72 01 40**

CALENDRIER D'ACTIVITES POUR 2004

***Randonnée VTT**: le 13 juin 2004.

Inscription et départ entre 8h 00 et 9h 00 au foyer communal.

***Randonnée pédestre:** le 5 décembre 2004.

Inscription et départ entre 8h 00 et 9h 00 au foyer communal.

***Soirée surprise**: *le 11 septembre 2004 au foyer communal.*

***Terrain de tennis**:
Les clés sont à prendre
- du lundi 15h 00 au dimanche 13h 00 à l'épicerie Monique Roger
- et du dimanche après-midi au lundi matin au café du midi.

***Sorties à thèmes et concert**: *à définir.*

***Gymnastique**: *le mercredi soir de 19h15 à 20h15 au foyer communal.*
Contact: Mme. Bour.

***Tennis de table**: *le mardi et vendredi soir de 18h00 à 19h30 au sous-sol du foyer communal.*
Contact: M Debroux

***Modélisme**: *à l'ancienne école rue du Bignon les 1ier et 3ième dimanches de chaque mois de 8h00 à 13h00 pour les jeunes de 9 à 17 ans et les mercredis et vendredis soirs de 18h30 à 21h00 pour les adultes.*
Contact: M. Siegers

Meg'Anime

La Meg'Animania a encore frappé cette année.
En effet, personnages, repas à thème, et même la 4 L du facteur étaient au rendez-vous. Le thème des Visiteurs a suscité énormément de plaisir à chacun. C'est beaucoup de préparation pour une soirée toujours trop courte.

Les idées pour la soirée 2004 ne cessent de fleurir, c'est pour cela que nous vous donnons **rendez-vous le 23 octobre 2004**.
Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui oeuvrent à la réussite de nos soirées à thème.
Bonne et heureuse année 2004.

Le bureau

U.N.C. A.F.N.

***U**nion **N**ationale des **A**nciens **C**ombattants d'**A**frique du **N**ord (Section MAZANGE / FORTAN)*

L'année 2003 se termine et tous les membres de notre section sont heureux de vous souhaiter leurs **meilleurs vœux de Bonne et Heureuse Année 2004**.

Notre association compte 26 adhérents dont un bureau comprenant :

- Le président Monsieur GALLAS Daniel – Mazangé ;
- Le vice-président Monsieur PRAY René – Villiers s/Loir ;
- Le secrétaire Monsieur JANVIER Claude – Vendôme ;
- Le trésorier Monsieur GALOYER Jean-Claude – Mazangé ;
- 7 autres membres.

Notre association vit par ses activités, en particulier concours de Belote et par les cotisations de ses adhérents.

Au niveau départemental, notre association compte environ 4200 adhérents répartis en 84 sections. Chaque année est organisé une Assemblée Générale regroupant toutes les sections, un congrès départemental ayant lieu chaque fois dans une ville ou commune différente, également un Thé Dansant départemental ouvert à tous.

Poursuivant nos activités, notre section organise 2 concours de belote, la galette des rois, méchoui et un superbe rallye.

Malheureusement, le repas du 11 novembre 2003 n'a pas été renouvelé faute de convives.

Notre prochain concours de belote aura lieu le samedi 28 décembre 2003.

Pour l'année 2004, un **concours de belote** sera organisé le dimanche **8 février 2004** ; quand à la Galette des Rois et au Méchoui, les dates ne sont pas encore arrêtées.

Le Président D. GALLAS

DEUXIEME RALLYE TOURISTIQUE

Organisé par la section UNC / AFN de Mazangé/Fortan

Le 20 septembre 2003, a été une journée mouvementée certes, mais très agréable par le temps magnifique, le soleil et la bonne humeur.

Rendez-vous sur la place Route de la Fontaine à Mazangé à 7 h 30.

Après avoir effectué les différents contrôles (papiers, assurance, permis de conduire), la première enveloppe donna le départ à ce deuxième Rallye Touristique.

Après plusieurs contrôles, nous nous sommes tous rassemblés pour le pique-nique dans un petit village percheron "La Fontenelle". Repos - et chacun fait le plein de forces nouvelles. Mais tout a une fin !

De nouveau un carnet de bord ; chaque voiture est repartie pour de nouvelles épreuves et découvertes. Après avoir traversé Arville, St Agil, Choue, Mondoubleau et Epuisay …, nous sommes arrivés à Mazangé dans une très bonne ambiance.

AFN ou Commissaires, nous sommes passés à la comptabilité des étapes ; après avoir gagné quelques points au lancement de l'œuf, le classement de chaque équipe a été établi.

Devant le Café du Midi, tous les compétiteurs étaient là et "las", mais dans la joie et la bonne humeur pour la distribution des lots.

Cette magnifique journée se termina autour d'une table par un repas froid à la Salle des Fêtes de Mazangé, rallye qui a réuni 15 équipages et 66 personnes au dîner.

Nous remercions à nouveau les commerçants locaux et toutes les personnes extérieures ainsi que les entreprises qui, grâce à leurs dons nous ont permis de faire des cadeaux à tous les participants.

Rallye AFN, le départ

Rallye AFN, le repas

U.N.R.P.A. Mazangé

Union Nationale de défense des Retraités et Personnes Agées

Nos activités commençaient par l'Assemblée Générale accompagnée de la Galette des Rois et de la Tombola. Nouvelle animation "le Pot au Feu" avec la chorale "Les Joyeux Troubadours" de Mondoubleau qui nous ont enchantés.

En septembre, voyage en Corse, pour certains l'occasion de prendre l'avion …
En octobre, le repas offert aux adhérents, 108 personnes étaient présentes pour honorer nos doyens Madame RICHARD et Monsieur CONSTANTIN.

Repas des Anciens, les aînés

L'année se termine en novembre par le traditionnel concours de belote.

Contacts :
Ginette BLATEAU: 02 54 72 00 43
Colette ROGEZ : 02 54 72 14 11

Activités dans la salle de musique

Nous vous signalons que le 2ème et 4ème jeudi du mois, à partir de 14 h, des rencontres ont lieu dans la petite salle de réunion, adhérents ou non ; nous pratiquons des jeux de société.
Nous invitons les jeunes retraités à venir nous rejoindre.

NOS PROJETS EN 2004 :

12 mars : le Pot au Feu
16 mars : Frédéric FRANCOIS à la Ferté St Aubin
Du 21 au 26 avril : la Hollande "Spécial Corso".

Merci aux bénévoles toujours présentes.

Bons vœux et Bonne Année 2004
Le Bureau

Les fléchettes de Mazangé "MAZANGE DART'S CLUB"

Cette association a été créée le 06 mai 1997 par un groupe d'amis pour la convivialité de cette discipline et le plaisir de se détendre.

La compétition permet aussi de se motiver et de progresser, ce qui a été bénéfique pour l'année 2002-2003 car la 1ère équipe a accédé à la 1ère Division. Par un manque d'effectif, cette année une seule équipe de 8 joueurs se présente aux compétitions.

Les déplacements se déroulent dans toute la France. Le coût de ces déplacements est pris en charge en fonction des fonds disponibles.

En début d'année, les tournois sont distribués à certains clubs en fonction de la réunion de concertation du COMITE DU CENTRE, dont l'un des moyens d'obtenir des fonds se fait par le biais des bénéfices des tournois.

L'équipe se compose :

- Responsable : M. DELAPORTE Bruno
- M. DELAPORTE Bruno
- M. TESSON Nicolas
- M BROSSE Gérald
- M. BROSSE Harold
- M. BORDE Jérôme
- M. CHIGNAGUET David

Les représentants du Bureau :

- Le Président : M. DELAPORTE Bruno
  Tel. 06 22 28 66 66
- Le Secrétaire : M. TESSON Nicolas
  Tel. 06 86 17 06 24
- Le Trésorier : M. BROSSE Gérald
  Tel. 06 75 51 06 61

Football

Plusieurs bénévoles de Mazangé sont impliqués dans la vie de l'A.S. Lunay Football dont le siège social est Lunay. Deux équipes juniors, composées de jeunes de ces 2 communes, se retrouvent régulièrement pour jouer et s'entraîner à Lunay.
En janvier 2004, le terrain de football de **Mazangé accueillera une équipe féminine** (photo ci-contre).
C'est avec plaisir que nous les recevrons sur le site de notre commune. Venez nombreux les applaudir lors des entraînements.
Tous nos encouragements à ces jeunes et à leurs responsables sans qui rien ne serait possible.
Pour ceux qui souhaiteraient se joindre à eux, s'adresser à Claude Coutable ou à Nicole Bobault.

Perche Nature

Le dimanche 19 mai 2002, l'Association Sportive et Culturelle de Mazangé avait organisé avec Perche Nature une sortie dans la vallée du Boulon : le programme prévoyait observation des orchidées et des fougères. Le temps avait passé très vite et seules les orchidées avaient pu être observées. Rendez-vous avait alors été pris pour le dimanche 15 septembre, afin de découvrir la ravine de Vauracon et sa flore, en particulier les fougères.

Les fougères font moins rêver que les orchidées (dixit J.P.MIGNOT), aussi le groupe d'intéressés était plus limité, une vingtaine de personnes quand même.
Patrick CHEVALLIER nous distribua un document photocopié contenant des clés de détermination des fougères. Nous avons pu en observer six espèces dont deux qui sont protégées. Il est vite apparu aux néophytes que nous étions presque tous que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les choses sont plus complexes qu'on le pensait. Il faut une attention soutenue et la connaissance de critères précis pour distinguer des détails minuscules permettant d'identifier telle espèce.

Nous avons évoqué aussi, bien sûr, la reproduction des fougères. Comme pour les champignons, celle-ci a lieu grâce à des spores. Mais le champignon n'est que la partie aérienne visible, une fructification d'une plante dont les 9/10èmes sont souterrains. La fougère, elle, est surtout aérienne.
Nos guides expérimentés de Perche Nature nous ont fait observer le milieu particulier que constituent ces ravines qui sont rares en Région Centre. De par leur forme, leurs parois abruptes, elles constituent un milieu instable où poussent érables, tilleuls, frênes, sureaux, robiniers (faux acacias) mais pas de chênes. Lorsque des coupes à blanc sont effectuées, les robiniers prennent vite le dessus, empêchant la croissance d'autres essences.
Nous avons pu observer un beau spécimen d'orme glabre qui pousse habituellement en montagne. La feuille n'est pas velue comme celle de l'orme commun, elle est aussi plus symétrique. Quant à

l'écorce, elle est claire, lisse et porte des taches grises. L'écorce de l'orme commun est, elle, très rugueuse.
Le couvert du feuillage crée une pénombre et entretient un milieu humide favorable aux fougères. A la saison des pluies et après les orages, l'eau coule dans le fond de la ravine et fait son travail d'érosion : le bord extérieur d'une courbe est attaqué tandis que les alluvions se déposent à l'intérieur. Le fond est tapissé de cailloux, de gros rognons de silex et parsemé de blocs de rocher plus ou moins volumineux.
Notre sortie-nature s'est achevée par une discussion conviviale autour d'un pot de l'amitié, servi en plein air, sous un beau soleil, sur la pelouse qui nous a servi de parking.

Au cours de la conversation nous avons évoqué la poursuite d'activités organisées en commun par l'ASC Mazangé et Perche Nature.
D'ores et déjà sont envisagées : des soirées de projection de montages de diapositives sur les fougères, les orchidées, etc... et plusieurs sorties entre la source du Boulon et son confluent avec le Loir. Comme le cours de cette petite rivière est assez long, on pourrait, par étapes, découvrir différents aspects de sa vallée.
A suivre donc. Les informations vous seront fournies dans le programme de Perche-Nature et localement par l'ASC Mazangé et le Flash-Info de la municipalité.

Merci à nos guides et à tous les participants. A la prochaine !

Perche Nature	**ASCM**
B.DERUE	R.DEBROUX
J.PECHARD	

Société de Chasse de Mazangé

BILAN DE LA SAISON DE CHASSE 2002-2003 :

Le nombre de membres est en légère diminution : **58 chasseurs** pour la saison 2002-2003 (60 la saison précédente).

- Les prélèvements de petit gibier réalisés durant la saison 2002 - 2003 sont indiqués dans le tableau ci-contre.
- Le plan de chasse grand gibier (chevreuil) correspondait à une attribution de 10 animaux et a été réalisé à 100%.

Espèces	Prélèvements *(au 100 ha)*
Perdrix rouge / grise	7
Faisan *(95% d'élevage)*	33
Pigeon ramier	15
Bécasse des bois	2
Corbeau / Corneille	3
Lapin	11
Lièvre	9
Renard	6 au total

TROP DE CHEVREUILS ...

La forte augmentation de la population de chevreuils constatée depuis une quinzaine d'années a entraîné des dégâts croissants sur les cultures et dans les coupes de bois.
Aujourd'hui, les densités deviennent incompatibles avec les activités agricoles et en particulier avec la viticulture.
C'est pourquoi, suite aux nombreux dégâts constatés dans les vignes cette année, les viticulteurs ont souhaité que les prélèvements soient augmentés. Compte tenu de notre rôle de régulation des populations, et en accord avec la Fédération des Chasseurs, nous avons soutenu leur démarche. Effectivement nous considérons que l'augmentation du nombre de chevreuils sur notre commune ne doit pas se faire au détriment des activités agricoles.

Le boulon

APPEL À LA VIGILANCE DE L'ENSEMBLE DES USAGERS (PROMENEURS, VTTISTES, CAVALIERS...)

Suite aux accidents de chasse déjà trop nombreux cette saison, nous demandons à tous, d'être plus que jamais prudents. La chasse au chevreuil est pratiquée en battue et les animaux sont tirés à balle, ce qui impose des règles de sécurité draconiennes.
Pour votre sécurité, les jours de battue, nous délimitons le périmètre de chasse par des panneaux « Jour de Chasse – tir à balles » ou « Chasse en cours » placés à l'entrée des chemins desservant la zone de chasse.
Pour ne prendre aucun risque, nous vous demandons de faire preuve de vigilance et vous remercions par avance de bien vouloir modifier votre itinéraire lorsque vous rencontrez ces panneaux.

DES DESAGREMENTS QUE NOUS NE CAUTIONNONS PAS !

Plusieurs habitants de la commune se sont plaints de chutes de plombs sur leurs toits (vélux, vérandas...), dans leur cour et leur jardin, mais aussi de chasseurs ne respectant pas la distance de non chasse fixée à 150 m des habitations par le règlement intérieur de la Société de Mazangé.
De tels actes sont intolérables et nous vous invitons à nous en faire part à chaque fois qu'ils se produisent ; des sanctions à l'encontre de ces chasseurs seront alors prises.

Les chasseurs de MAZANGE vous souhaitent à tous et à toutes, une Bonne Année 2004.

U.C.C.A.V Mazangé

Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs

Bonjour 2004, au revoir 2003.
Comme à l'habitude le Père Noël a parcouru le village en distribuant bonbons et chocolats ainsi que des places de cinéma. Les plus grands ont pu déguster le traditionnel vin chaud servi par les artisans, rue du Commerce.

✓ **L'assemblée brocante** fut cette année encore une réussite. Nous vous remercions d'être venus en nombre, dans un moment convivial pour déguster nos entrecôtes. Merci à toute l'équipe ainsi qu'aux épouses de leur participation.

✓ **Le 28 février 2004 « Soirée Choucroute ».**
Nous aurons le plaisir de vous accueillir pour cette soirée avec « Tony Farman et Marie-France » orchestre et animateurs en même temps. Attention, les places sont limitées.

C'est grâce à vous si nos commerces vivent dans notre village et y resteront pour longtemps.

L'Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs de Mazangé vous adressent tous leurs voeux pour cette nouvelle année.

Le Président et son bureau.

ADMR Nord 41

Aide à Domicile en Milieu Rural

L'ADMR Famille Nord 41 a un champ d'action très vaste, puisque celui-ci regroupe **41 communes du nord du département**.
Les salariés comprennent **7 techniciennes de l'intervention sociale et familiale et 18 auxiliaires familiales**.
Elles ont aidé 108 familles et effectué près de 9140 heures. Elles ont parcouru 68520 kms.
Ce travail étant un service à domicile, elles ont comptabilisé 295 heures de déplacement.

En 2001, l'ADMR a ouvert une **maison des services** au 9 rue du Bourg Neuf à Vendôme (Tel : 02 54 77 93 12) afin d'assurer une permanence, et d'établir les plannings.
Une coordinatrice assure ce service à mi-temps pour le service famille, et l'autre mi-temps, pour l'ADMR Handicap Vie du Vendômois.

Les travailleuses familiales entourant la présidente lors du repas annuel.

Cette année le repas s'est déroulé le dimanche 26 octobre rassemblant 170 convives.
Les bénévoles ont contribué à l'organisation du repas où fut distribué un cochon de lait. Une soirée dansante clôtura cette belle journée familiale.

L'un de nos services peut vous aider

- Si l'un des vôtres est malade, vous êtes enceinte.

Une **technicienne de l'intervention sociale et familiale** ou une **Auxiliaire familiale** peuvent intervenir à votre domicile pour vous aider à rétablir un équilibre fragilisé par des évènements divers (grossesse difficile, hospitalisation, décès, difficultés sociales, ...). Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en oeuvre pour adoucir votre vie familiale.

- Si vous êtes handicapé.

Aide pour les actes essentiels à la vie : le lever, le coucher, toilette, la préparation et la prise des repas ... par des **Auxiliaires de Vie**.

CONTACT :
Laurence LEBOURHIS
Tél. : 02 54 77 93 12

- Si vous êtes retraité.

Vous avez besoin d'une personne pour vous aider dans votre vie quotidienne.
Ménage, courses, préparation des repas, lien avec l'extérieur et soutien moral, une Aide à domicile peut intervenir chez nous.
Une personne de confiance qui veille sur vous, et même la nuit, c'est tellement rassurant. L'ADMR vous propose le service le plus adapté à votre besoin, elle trouve aussi le meilleur financement et vous aide à bénéficier d'une éventuelle prise en charge en effectuant pour vous toutes les démarches.
Au quotidien l'ADMR est en permanence à vos côtés.
L'ADMR vous propose un coup de main efficace et chaleureux.
Vous gagnez en liberté et en douceur de vivre.

CONTACT :
Mme Yvette GUELLIER (Mazangé)
Tel. : 02 54 72 18 42

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMALITES ADMINISTRATIVES

❑ Autorisation de sortie du territoire

- S'adresser à la mairie du domicile.
- Se munir du livret de famille.

La demande doit être effectuée par le représentant légal.

❑ Carte grise

- S'adresser à la mairie (ou à la Sous-Préfecture de Vendôme si urgence).
- Se munir de l'ancienne carte grise mentionnant « Vendu le… » et la signature, du certificat d'immatriculation, du certificat de cession de véhicule, du contrôle technique (pour les voitures de plus de 4 ans), d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, d'un certificat de non-gage (pour des voitures immatriculées hors du département) et d'un chèque pour le règlement.
- Coût : 21 € (moins 10 ans) et 10 € par /CV + 10 ans.

❑ Carte nationale d'identité *(valable 10 ans)*

- S'adresser à la mairie du domicile.
- Pièces à fournir : 2 photos d'identité récentes et identiques, un extrait d'acte de naissance (à prendre au lieu de naissance), 2 justificatifs de domicile et l'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement.
- Prévoir un délai de 3 semaines.

❑ Duplicata du livret de famille *(en cas de destruction ou de perte)*

- S'adresser à la mairie du lieu de mariage.
- Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance (éventuellement du décès) des époux et des enfants.

❑ Extrait de naissance, extrait de mariage ou extrait de décès

- S'adresser à la mairie du lieu de l'événement.
- Indiquer nom et prénoms, date de l'événement et joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

❑ Extrait de casier judiciaire

- S'adresser au :
  Casier judiciaire central
  107 rue du Landreau
  44079 NANTES CEDEX 1
- Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse actuelle, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
- Internet: http://www.cjn.justice.gouv.fr

❑ Inscription sur les listes électorales

- S'adresser en mairie avant le 31 décembre pour l'année suivante.
- Vous munir d'un justificatif de votre domicile et de votre carte d'identité.

❑ Passeport *(valable 10 ans)*

- S'adresser à la mairie du domicile.
- Se munir d'une carte d'identité ou de l'ancien passeport, d'un justificatif de domicile, 2 photos d'identité récentes et identiques, du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un timbre fiscal à 60 €, compter 3 semaines.

- si inscription d'un enfant de moins de 15 ans :
+ copie du livret de famille
+ 2 photos d'identité de l'enfant (dans ce cas passeport valable 5 ans renouvelable gratuitement)

- si demande de passeport individuel d'un mineur :
+ 2 photos d'identité
+ 1 justificatif de domicile
+ copie de la carte nationale d'identité
+ timbre fiscal à 30 € au lieu de 60 € (dans ce cas passeport valable 5 ans)

NB : Nous vous rappelons que l'Administration ne vous demande plus de « fiche d'état civil », la photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille suffit.

L'Administration ne demande pas non plus, de faire certifier conforme vos documents, une photocopie de l'original suffit.

DUREE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

➥ **CONSERVATION A VIE**
- ⇨ Bulletins de salaire
- ⇨ Relevés des caisses de retraite
- ⇨ Titres de propriété
- ⇨ Contrat de mariage ou Jugement de divorce
- ⇨ Livret de famille
- ⇨ Livret militaire
- ⇨ Diplômes
- ⇨ Actes de donation

➥ **CONSERVATION 30 ANS**
- ⇨ Factures de travaux
- ⇨ Reconnaissances de dettes ou Contrats de prêt auprès d'un particulier

➥ **CONSERVATION 10 ANS**
- ⇨ Relevés de comptes
- ⇨ Talons de chèques
- ⇨ Contrats de prêt d'un crédit immobilier ou professionnel

➥ **CONSERVATION 5 ANS**
- ⇨ Factures EDF / GDF
- ⇨ Factures Téléphone

➥ **CONSERVATION 4 ANS**
- ⇨ Impôt sur le revenu

➥ **CONSERVATION 2 ANS**
- ⇨ Décomptes de Sécurité Sociale
- ⇨ Factures Eau
- ⇨ Impôts locaux
- ⇨ Quittances primes d'assurance

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de déchetteries

	DECHETTERIES OUVERTES	
	Matin (9h – 12h)	**Après-midi (14h– 12h30)**
LUNDI	NAVEIL VENDOME	ST OUEN
MARDI		ST OUEN
MERCREDI	ST OUEN	NAVEIL VENDOME
JEUDI		VENDOME
VENDREDI	ST OUEN	NAVEIL VENDOME ST OUEN
SAMEDI	NAVEIL VENDOME ST OUEN	NAVEIL VENDOME ST OUEN
DIMANCHE	NAVEIL VENDOME ST OUEN	
JOURS FERIES		
Lundi de Pâques	SAINT-OUEN	
8 mai	NAVEIL SAINT-OUEN	
Ascension	NAVEIL VENDOME	
Lundi de Pentecôte	VENDOME	

Les déchetteries sont accessibles à tous les habitants du syndicat VAL DEM munis de la carte « Eco-citoyen » (à retirer en mairie).

Les déchetteries de Morée, St Amand Longpré et Selommes sont également à votre disposition.

Les déchets verts, les gros cartons, les encombrants ne sont pas collectés à votre domicile. Ils doivent être impérativement déposés en déchetterie.

GRAVATS / INERTES

CARTONS

DÉCHETS VERTS

TOUT-VENANT ENCOMBRANTS

FERRAILLES

Mais aussi :
Déchets toxiques, huiles de vidange, piles, pneus, batteries et EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES.

Habitat

Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loir-et-Cher
L'ADIL offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme.
1, avenue de la Butte – 41000 Blois
Tel. : 02 54 42 10 00 / Fax : 02 54 42 13 00
Email : Adileie41@wanadoo.fr
Internet : http://www.adil.org/41/
http://www.locations41.org

Permanence Vendôme
Chaque vendredi après-midi (14 h à 18 h) et le 3ème vendredi toute la journée (9 h-12 h / 14 h–18 h)
A la Boutique Habitat - 15, rue Renarderie

Comité Départemental d'Aménagement et d'Habitat Rural - Protection Amélioration Conservation et Transformation de l'Habitat du Loir et Cher
Vous êtes propriétaires, vous souhaitez réalisez des travaux. Le CDAHR-PACT vous conseille et vous dirige dans le montage de votre dossier administratif et technique.
BP. 233 - 8, rue St Honoré – 41006 Blois Cedex
Tel : 02 54 55 51 11 / Fax : 02 54 74 49 71
Email : loir-cher@pact-arim.org
Retraités et handicapés: Marie-José Caraty
Tel : 02 54 55 51 13
Autres propriétaires : Denis Blondel
Tel : 02 54 55 51 17

CAUE du LOIR et CHER
1, avenue de la Butte – 41000 Blois
Tel. 02 54 51 56 50 / Fax 02 54 51 56 51
E-mail : caue41@fncaue.asso.fr

ADEME (Orléans)
Tel : 02 38 24 00 00 – Internet : http://www.ademe.fr

Direction Départementale de l'Equipement(D.D.E.)
Equipement et Logement
Permis de Construire : Subdivision Vendôme Nord
2 rue Cheval Blanc – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 77 14 80
Voirie : Subdivision Vendôme Sud
Tel : 02 54 77 19 95

Transports

Taxi /Ambulance
Taxi de la Vallée du Boulon
Tel : 02 54 72 03 07 / 06 07 68 59 97

Bus
Horaires et itinéraires des bus TLC
Tel : 02 54 58 55 44 – Internet : http://www.tlcinfo.net

Train
Gare TGV Vendôme-Villiers Tel : 02 54 23 50 14
Gare TER Vendôme Centre Tel : 02 54 23 50 04
Internet : http://www.sncf.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Social

Caisse d'**A**llocations **F**amiliales (C.A.F.)
Centre social des Rottes
3 rue Colonel Fabien – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 77 11 58 – Internet : http://www.caf.fr

Caisse **P**rimaire d'**A**ssurances **M**aladie (C.P.A.M.)
60 avenue Gérard Yvon – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 73 51 00 – Internet : http://www.cnamts.fr

Mutualité **S**ociale **A**gricole (M.S.A.)
Permanence tous les mardi et jeudi de 9 à 12h.
390 bd du Président Roosevelt – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 44 88 64 / 02 54 44 87 09
Internet : http://www.msa.fr

Assistantes sociales (*du service d'aide sociale à l'enfance du département*)
17 bis avenue Jean Moulin – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 73 43 43

Caisse **R**égionale d'**A**ssurance **M**aladie (C.R.A..M.)
Point accueil retraites
390 bd du Président Roosevelt – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 80 22 97

Centre d'**I**nformation et de **C**oordination de l'**A**ction **S**ociale (C.I.C.A.S.)
Retraite complémentaire des salariés du secteur privé
6 quai St Jean – 41000 Blois
Tel : 02 54 78 87 30

CIAS de Vendôme
Service de repas à domicile Tel : 02 54 77 68 14

Emploi

Plan **L**ocal d'**I**nsertion **E**conomique du Vendômois
Aide aux demandeurs d'emploi du Vendômois
2 av. des Cités Unies d'Europe – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 89 41 00 / Fax : 02 54 89 41 01

Agence **N**ationale **P**our l'**E**mploi
1 ter rue Charles Péguy – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 77 01 48 / Fax : 02 54 73 18 79
Internet : http://www.anpe.fr

ASSEDIC Bureau de Vendôme
71 faubourg Chartrain – 41100 Vendôme
Tel : 08 11 01 01 41 / Fax : 02 54 73 31 48
Internet : http://www/assedic.fr – http://lepare.com

Point **I**nformation **J**eunesse
Rue Yvon-Villarceau – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 72 23 17 – Internet : http://infojeune41.org

Administration fiscale

Centre **D**es **I**mpôts
120 bd Kennedy – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 23 15 01

Cadastre (Centre des Impôts)
Tel : 02 54 23 15 30

Trésor Public – Perception Municipale de Vendôme
9 faubourg Chartrain – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 77 25 43

Centre Régional de la Redevance (Orléans)
Tel : 02 38 62 47 46

Direction **D**épartementale de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation et de la **R**épression des **F**raudes (D.G.C.C.R.F.)
Tel : 02 54 55 26 40

Services

Eau (*en cas de fuite*) : Tel : 02 54 74 76 71

E.D.F. :
140 bis faubourg Chartrain – 41100 Vendôme
Tel : 02 54 23 10 10 / (*dépannage*) : 08 10 41 24 03

La Poste : Tel : 02 54 72 09 40

S.P.A. (Sassay) : Tel : 02 54 79 57 85

Pompes Funèbres :
Houdebert – Tel: 02 54 77 07 13
B. Bobault (*mises en bière*) – Tel: 02 54 72 05 22

Prêtre : Père Vincent Delaby
Tel : 02 54 72 80 55 / 06 08 09 10 71

Ecole :
Mazangé – Tel : 02 54 72 14 77
Fortan – Tel : 02 54 72 05 36

Mairie :
Tel. : 02 54 72 00 27 / Fax : 02 54 72 11 48
Email: mairie.mazange@wanadoo.fr

Sous-Préfecture Tel : 02 54 73 57 00

Conseil Général :
Hotel du Département
Place de la République – 41000 Blois
Tel : 02 54 58 41 41

En cas d'urgence

Antipoison (Angers)	02 41 48 21 21
Gendarmerie (Vendôme)	17
Hôpital (Vendôme)	02 54 23 33 33
Pharmacie (Gué du Loir)	02 54 72 11 21
Infirmière (Gué du Loir)	02 54 72 00 01
Police Secours (Vendôme)	02 54 67 47 00
Pompiers (Vendôme)	18
SAMU	15
Taxi/Ambulance (Mazangé)	02 54 72 03 07

CAFE du MIDI

Vauracon
La Motte

DECLERCK

C'était hier à Mazangé
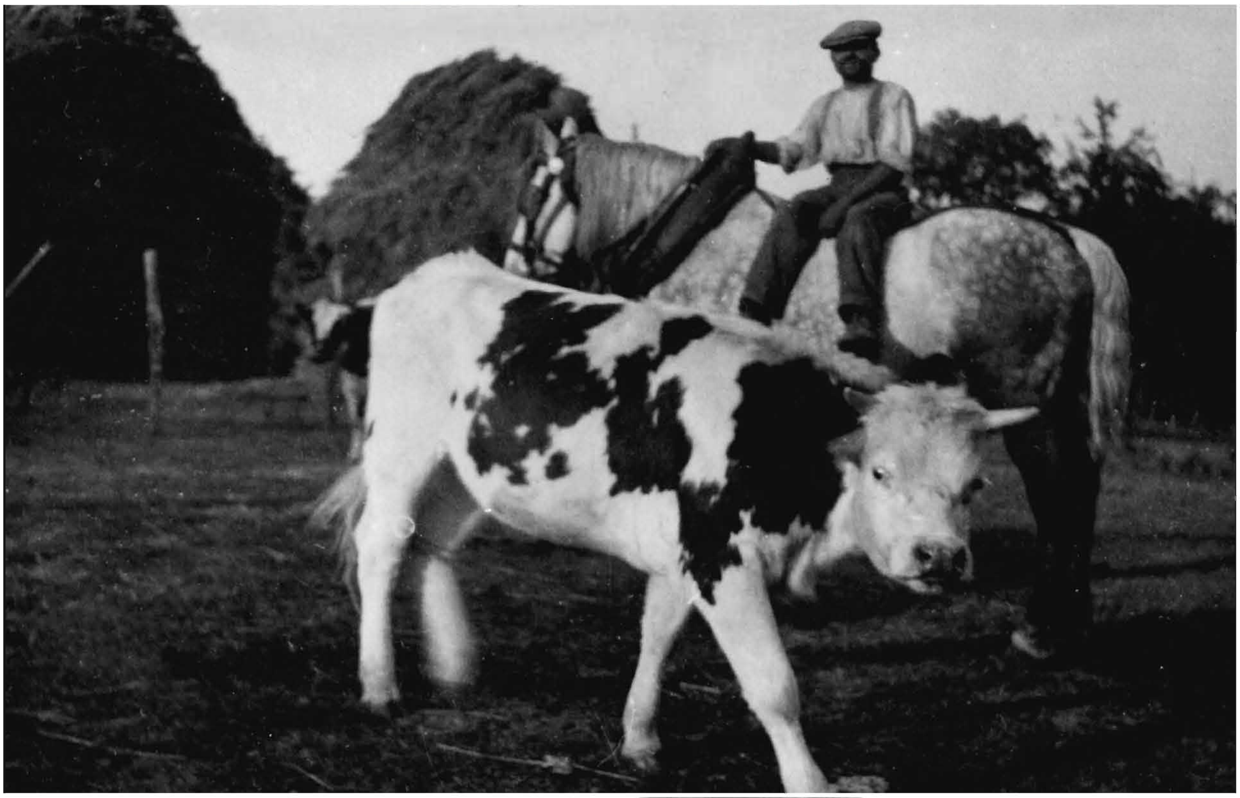
Les animaux à la ferme